

<https://college-la-platiere.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article223>



Publication date: dimanche 26 janvier 2014

Creation date: 24 avril 2014

Copyright © Collège La Platière - Tous droits réservés



41% des personnes tuées de 0 à 14 ans sont des piétons ou des cyclistes.

47 % des personnes tuées de 15 à 17 ans sont des usagers de deux roues à moteur.

Les 15-24 ans représentent près de 13% de la population mais 26% des personnes tuées sur la route.

Les collégiens sont des usagers de la route ou de la rue, piétons, cyclistes, cyclomotoristes pour certains mais aussi passagers de véhicules. C'est pourquoi [mauve foncé]l'éducation à la sécurité routière[/mauve foncé] au collège est intégrée dans le socle commun de connaissances et de compétences .

Tout élève, quel que soit son lieu de scolarisation, doit avoir passé l'ASSR 1 [1] et l'ASSR 2 [2]



Au collège, les prochaines épreuves de l'ASSR 1 et 2 se dérouleront le jeudi 24 avril 2014.

[mauve foncé]Comment vous préparer ? En plus de la préparation réalisée au collège, vous pouvez, dès à présent, préparer l'épreuve de chez vous et de façon ludique ![/mauve foncé]

Sur le site de [l'Éducation à la sécurité routière](#), vous trouverez [des ressources pour vous préparez](#) dont :

- [une sitographie pour l'ASSR 1](#)
- [une sitographie pour l'ASSR 2](#)
- [se préparer aux ASSR avec tests et grilles de correction](#)

Et sur [Moduloroute](#), une série de modules interactifs pour mieux comprendre le risque routier :

- [Toutes les fiches conseils](#) : Alcool, vitesse, non port de la ceinture, téléphone au volant...
- [Des vidéos pour comprendre](#)
- [Des tests pour comprendre les risques](#)
- [Des quiz pour se tester](#)
- [Des jeux pour les plus jeunes pour apprendre les dangers de la rue](#)

[1] l'ASSR de 1er niveau le jour où il atteint ses 14 ans, âge à partir duquel il est possible de conduire un cyclomoteur. L'ASSR 1 et une formation pratique de cinq heures constituent le BSR, obligatoire pour conduire un cyclomoteur (deux roues motorisé ayant une puissance allant jusqu'à 50 cm3) en l'absence de permis.

[2] l'ASSR de 2nd niveau le jour où il atteint ses 16 ans, âge à partir duquel il peut commencer l'apprentissage à la conduite accompagnée d'un véhicule à moteur. L'ASSR 2 est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire. Comme l'ASSR 1, l'ASSR 2 peut aussi avec une formation pratique de cinq heures constituer le BSR, obligatoire pour conduire un cyclomoteur en l'absence de permis.